



## COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

### CONSEIL MUNICIPAL

4 décembre 2025

*L'an deux mille vingt-cinq, le quatre décembre à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil municipal de Collonges-sous-Salève se réuni en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.*

**Date d'envoi de la convocation : 27/11/2025  
DELIBERATION N°2025\_137**

#### Conseillers élus : 27

#### Conseillers Présents :

Brigitte GONDOUIN\_ Philippe CHASSOT\_ Danielle THEVENOZ\_ Gérard BARON\_ Bénédicte GEORGE\_ Bernard GACHET\_ Fabrice GILSON\_ Nathalie CORVAÏA\_ Aurélie PATOUX\_ Kevin TOUZOT\_ Sarah BERNDT\_ Frédéric MEGEVAND\_ Chantal CHAPPUIS\_ François DRICOURT\_ Cédric DESARZENS\_ Monique MÜHLEMANN\_ Frédéric PEREZ\_ Annie HYVERT\_ Christian DUTOIT\_ Henri DE MONCEAU\_ Dalilha ROCHON SOUILAH\_ Corinne ANSELMETTI

#### Pouvoirs :

Valérie MADALA donne procuration à Bénédicte GEORGE  
Nadine CHAPPUIS donne procuration à Chantal CHAPPUIS  
François VECKRINGER donne procuration à Fabrice GILSON  
Joséphine RIVIERE donne procuration à Danielle THEVENOZ  
Vincent LECAQUE donne procuration à Corinne ANSELMETTI

#### Absents :

**DELIBERATION N°2025\_137 : Convention avec la Communauté de Communes du Genevois concernant la mise en place et le fonctionnement d'un site public de compostage collectif (Annexe 3)**

Rapporteur : Bernard GACHET, adjoint

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « collecte et traitement des déchets », la Communauté de Communes du Genevois déploie, conformément aux obligations législatives nationales, des solutions de tri à la source des biodéchets. Ces dispositifs reposent sur une valorisation de proximité, notamment par le développement du compostage adapté aux caractéristiques de l'habitat et au contexte cadastral.

Afin d'accompagner cette démarche, il est proposé la mise en place d'un site de compostage collectif sur un espace public communal. La convention présentée ci-après a pour objet d'en définir les modalités d'implantation, de gestion et d'utilisation, en précisant notamment les responsabilités respectives de la Commune et de la Communauté de Communes.

La présente convention concerne le déplacement du site de compostage de la Combe vers le Chemin du Plan appartenant au domaine public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>
<b>27</b>	<b>00</b>	<b>00</b>

**Approuve** les termes de la convention de partenariat avec la Communauté de Communes du Genevois, jointe en annexe.

**Autorise** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces annexes.

**Autorise** Madame le Maire à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré

Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,

Gérard BARON

*13/11-*

Le Maire,

Brigitte GONDOUIN



Certifié exécutoire

Publié ou notifié le :

Envoyé en préfecture le 09/12/2025

Reçu en préfecture le 09/12/2025

Publié le



ID : 074-217400829-20251204-D\_2025\_137-DE